VENISE-EN-QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 4 avril 2022 à 19 h 03 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2022.
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.
- 4. DIRECTION GÉNÉRALE
- 4.1 Octroi de contrat Alarm J.P. Com caméras de surveillance
- 4.2 Dépôt Rapport d'audit de conformité Transmission des rapports financiers
- 4.3 Octroi de contrat Groupe Intervention Perfection
- 4.4 Soutient à l'Ukraine
- 5. FINANCES
- 5.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 849 500 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2022
- 5.2 Adjudication emprunt par billets
- 5.3 Radiation mauvaises créances
- 6. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
- 6.1 Dépôt rapport mensuel des permis émis -mars 2022
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8. URBANISME EN ENVIRONNEMENT
- 8.1 Règlement sur les PIIA projets de construction
- 8.2 Règlement sur les PIIA projets de construction





- 8.3 Nomination autorité compétence inspecteur municipal et bâtiment adjoint / responsable de l'urbanisme adjoint
- 8.4 Acceptation Démission de Kathleen Berry CCU
- 8.5 Nomination membre du comité consultatif d'urbanisme
- 9. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
- 9.1 Demande d'aide financière Coopérative de santé du Lac Champlain campagne de vaccination contre la grippe
- 9.2 Autorisation dates ventes de garage
- 9.3 Autorisation événement Parc Jameson
- 10. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
- 11. RÉGLEMENTATION
- 11.1 Adoption –Règlement 439-2016 (2022) Règlement RM 420 concernant le bruit
- 11.2 Avis de motion et dépôt projet de Règlement numéro 459-2018 (2022) en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire
- 12. AFFAIRES NOUVELLES
- 13 COMPTES DU MOIS
- 13.1 Déboursés du mois de mars 2022.
- 14. PÉRIODE DE QUESTION
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Raymond Paquette, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 03.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12493-04-04

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12494-04-04

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

12495-04-04

4.1 Octroi de contrat - Alarm J.P. Com - caméras de surveillance

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire améliorer son système de caméras afin d'assurer la sécurité sur les lieux municipaux ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTOYER le contrat à Alarm J.P. Com afin d'assurer un système de caméras pour un montant maximal de 25 491,72 \$ plus les taxes applicables pour la première phase qui regroupe 5 emplacements.

4.2 Dépôt - Rapport d'audit de conformité - Transmission des rapports financiers

Le conseil prend acte du rapport de la Commission Municipale du Québec concernant le rapport d'audit de conformité sur la transmission des rapports financier. La Municipalité de Venise-en-Québec est non conforme pour les exercices 2016, 2017 et conforme pour les exercices 2018 à 2020.

12496-04-04

4.3 Octroi de contrat - Groupe Intervention Perfection





CONSIDÉRANT que le conseil désire bonifier la sécurité sur le territoire et intensifier la sensibilisation des touristes et des citoyens aux règlements municipaux, et ce, pour la saison estivale ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de service de sécurité à Groupe d'intervention Perfection au montant de 11 398 \$ plus les taxes applicables et les coûts supplémentaires ponctuels, le tout, selon les termes définis dans l'offre de service reçu le 3 mars 2022.

12497-04-04

4.4 Soutient à l'Ukraine

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Considérant que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Considérant que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Considérant que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Considérant que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Venise-en-Québec condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;





Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

5 FINANCES

12498-04-04

5.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 849 500 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Venise en Québec souhaite emprunter par billets pour un montant total de 849 500 \$ qui sera réalisé le 11 avril 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
408-2014	286 800 \$
427-2016	322 900 \$
413-2015	239 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 408 2014, 427 2016 et 413 2015, la Municipalité de Venise en Québec souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 11 avril 2022;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et le greffier trésorier ou trésorier ;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	38 500 \$	
2024.	39 600 \$	
2025.	40 600 \$	
2026.	42 000 \$	
2027.	43 000 \$	(à payer en
		2027)
2027.	645 800 \$	(à renouveler)

VENISE-EN-QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 408 2014, 427 2016 et 413 2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 avril 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

12499-04-04

5.2 Adjudication - emprunt par billets

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise en Québec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 avril 2022, au montant de 849 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CAISSE DESJARDINS DU HAUT RICHELIEU

38 500 \$	3,79000 %	2023
39 600 \$	3,79000 %	2024
40 600 \$	3,79000 %	2025
42 000 \$	3,79000 %	2026
688 800 \$	3,79000 %	2027

Prix: 100,00000 Coût réel: 3,79000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

38 500 \$	2,50000 %	2023
39 600 \$	3,00000 %	2024
40 600 \$	3,25000 %	2025
42 000 \$	3,35000 %	2026
688 800 \$	3,45000 %	2027

Prix: 98,44000 Coût réel: 3,79866 %

3 BANQUE ROYALE DU CANADA

38 500 \$	3,85000 %	2023
39 600 \$	3,85000 %	2024
40 600 \$	3,85000 %	2025
42 000 \$	3,85000 %	2026
688 800 \$	3,85000 %	2027

Prix: 100,00000 Coût réel: 3,85000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU HAUT RICHELIEU est la plus avantageuse.





Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Venise en Québec accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU HAUT RICHELIEU pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2022 au montant de 849 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 408 2014, 427 2016 et 413 2015. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

12500-04-04

5.3 Radiation mauvaises créances

CONSIDÉRANT que certains comptes à recevoir sont échus depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que la majorité sont présentement sous la protection de la faillite ;

CONSIDÉRANT que les frais de perception seront plus élevés que les sommes à recevoir ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

DE RADIER la somme de 4 980,74 \$ plus les intérêts courus à ce jour figurant sur la liste qui a été déposée au conseil.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis - mars 2022

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12501-04-04

8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 15, rue des Tourterelles construction neuve
- 18, rue des Tourterelles construction neuve
- 48, rue des Rossignols agrandissement maison
- 182, 35e rue Ouest construction neuve
- 193, 25e rue Ouest construction neuve





- 210, 16e ave Ouest rénovation extérieur et enseignes
- 327, 22e ave Ouest construction neuve

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule.

12502-04-04

8.2 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- Projet résidentiel intégré - 23e ave Est

CONSIDÉRANT que le promoteur ne pourra pas léguer l'accès futur (rue) à la municipalité à la fin des travaux ;

CONSIDÉRANT que les raccordements d'égout sanitaire, pluvial et d'aqueduc doivent être regroupés et faire l'objet d'un protocole d'entente avec la municipalité, incluant un programme de redevances promoteur pour l'augmentation de la capacité des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT que le plan de mise en valeur du site permettrait la construction de 13 nouvelles maisons et seraient destinés à une clientèle de première maison ;

CONSIDÉRANT l'engagement du promoteur de prévoir une plantation d'arbres à la satisfaction de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la présente recommandation ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement. Celui-ci se devra de respecter les diverses normes techniques au niveau des infrastructures de la Municipalité, avoir en main ses diverses autorisations gouvernementales, et adapter son projet ou son échéancier de construction en fonction de la capacité des infrastructures municipales à desservir le projet dans le respect des directives, exigences et normes gouvernementales et municipales en vigueur;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme incluant les conditions ci-haut :

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale au niveau de l'urbanisme.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité





D'APPROUVER le projet tel que définis dans le préambule conditionnellement au respect des conditions mentionnées ci-haut ainsi qu'à une autorisation de la direction au niveau du respect des normes techniques pour les infrastructures et pour la préservation des cours d'eau.

12503-04-04

8.3 Nomination – autorité compétence – inspecteur municipal et bâtiment adjoint / responsable de l'urbanisme adjoint

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité quant à la nomination d'un inspecteur municipal adjoint à l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'ensemble des règlements municipaux relatifs et découlant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats relatifs au règlement d'urbanisme;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Monsieur Simon-Olivier Dang de la firme GESTIM INC, à titre d'officier désigné, d'inspecteur en bâtiment adjoint et d'inspecteur municipal adjoint pour l'application des règlements d'urbanisme ;

DE LE NOMMER responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs au règlement d'urbanisme à titre d'inspecteur municipal adjoint, lequel est autorisé et désigné à l'application de l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur relevant du Service de l'urbanisme, entre autres et de manière non limitative, tout règlement de zonage, permis et certificat, lotissement et construction, leurs modifications et leurs amendements, ainsi que le règlement relatif aux nuisances en conformité avec la Loi sur les compétences municipales.

8.4 Acceptation - Démission de Kathleen Berry - CCU

Le conseil prend acte de la démission de Mme Kathleen Berry à titre de membre du CCU.

12504-04-04

8.5 Nomination – membre du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT le poste vacant de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE NOMMER François Bonefon à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme pour la période couvrant le 4 avril 2022 au 31 mars 2024.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE





12505-04-04

9.1 Demande d'aide financière – Coopérative de santé du Lac Champlain – campagne de vaccination contre la grippe

CONSIDÉRANT la campagne de vaccination annuelle contre la grippe organisée par la Coopérative de santé du lac Champlain.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière de 3 780 \$ pour aider le comité organisateur à tenir l'événement avec succès.

12506-04-04

9.2 Autorisation - dates ventes de garage

CONSIDÉRANT le besoin d'une résolution pour tenir des ventes de garage à travers la Municipalité.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue de ventes de garage du 21 au 23 mai 2022 et du 3 au 5 septembre 2022.

12507-04-04

9.3 Autorisation - événement Parc Jameson

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue d'un événement de camions Westfalia ainsi qu'un spectacle le samedi soir au Parc Jameson du 12 au 14 août 2022.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

11 RÉGLEMENTATION

12508-04-04

11.1 Adoption –Règlement 439-2016 (2022) Règlement RM 420 concernant le bruit

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance remplaçant le règlement 436-2016 (RM-330) relatif au bruit ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer le bruit sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité





D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 439-2016 (2022).

11.2 Avis de motion et dépôt – projet de Règlement numéro 459-2018 (2022) en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 459-2018 (2022).

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTE DU MOIS

12509-04-04

13.1 Déboursés du mois de mars 2022

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de février 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 387 053,37 \$ tel qu'indiqué à l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12510-04-04

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé. Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19h44.

Raymond Paquette

Maire

Lukas Bouthillier

Directeur général, Greffier
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses

décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier Directeur général, Greffier-Trésorier

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il





contient au sens	de l'article 142 (2) du Code municipa	al.
Raymond Paque Maire	ette	

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.





ANNEXE 1

LISTE DES CHÈQUES MARS 2022			
FOURNISSEURS MONTANT DESCRIPTION			
AUBIN ST-PIERRE INC.	166.92 \$	VOIRIE-PIÈCES KUBOTA	
C.I.M.	6 300.67 \$	ADM-LICENCE LOGICIEL	
AGISKA COOPÉRATIVE	1 405.62 \$	VOIRIE-ABRASSIF	
CROIX ROUGE CANADIENNE	331.02 \$	S.PUBLIC-CONTRIBUTION 2022	
DEGONGRE MICHEL	·	SSI-REMB MATÉRIEL	
DESJARDINS SÉCURITÉ	·	INSPECTION PANNEAU INCENDIE	
EBI ÉLECTRIC		HYGMILIEU-SERVICE PP7	
LES FOURNISSEURS R.C		ADM-FOURNITURE LÉGAL	
GARAGE RAYMOND	·	SSI-#743-1043	
GARAGE YVES ST-LAURENT	·	VOIRIE-FORD F-150	
L'HEUREUX JOINTS INC.	·	ADM-FINISSION DES MURS	
GROUPE IRÉNODE BORNES QC.		ENV-BORNES DE RECHARGE	
LEDUC FRANCOIS		HYGMILIEU-RAPPORT MENSUEL	
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	·	CUL-BIBLIO-LIVRES	
MARCEL DUVAL FER ET MÉTAUX		VOIRIE-FER	
MARTECH	·	VOIRIE-SIGNALISATION	
MÉNARD MÉLANIE	·	LOISIR-REPAS ÉCOLE ST-SÉBASTIEN	
MICLETTE MARC		LOISIRS-REPAS BÉNÉVOLES	
MOTO SPORT G.L.	·	SII-ENTRETIEN VÉHICULES	
S.A.A.Q.		VOIRIE-SSI / IMMATRICULATION	
ENVIRO DATA INC.		HYGMILIEU-USINE	
BOUTHILLIER, LUKAS		VOIRIE-REMB SAAQ ARGO-VENTRAC	
LES CAFÉS CLÉMENTS		ADM-CAFÉ	
DJL RIVE SUD		VOIRIE-ASPHALTE FROIDE	
RYAN NATALIE		ADM-FOURNITURE	
VILLE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	·	ADM-QUOTE-PART 2022	
AUDETTE, DANIEL		URB-CCU FEV 2022	
BORDO, LANA		ADM-CONCIERGE	
BUILDING CONSULTANT SENC	·	AME- HONORAIRES GARAGE	
DESJARDINS		ADM-FRAIS FORFAIT	
EUROFINS		AQUE/EGOUT-TEST D'EAU	
F.T.Q.	·	ADM-FORMATION	
HYDRO-QUÉBEC	·	ÉLECTRICITÉ	
IHR	·	ADM-SERVICE RENDU	
LAMOUREUX, PIERRE	·	URB-CCU FEV 2022	
LANGEVIN, PAULE		URB-CCU FEV 2022	
MÉTRAS, MARTINE		SSI-CONCIERGE	
M.R.C. HAUT-RICHELIEU		ADM-BACS-QUOTE-PART	
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE		ENTRAIDE MUTUEL	
PAPETERIE COWANSVILLE	·	ADM-FOURNITURE DE BUREAU	
PG SOLUTIONS	-	ADM-FORMATION	
UNI-SELECT CANADA INC.		VOIRIE-ENTRETIEN -OUTILLAGE	
POMPEX		EGOUT-PP7	
PRONANIMA	1 336.97 \$	URB-SERVICE ANIMALIER	
PUROLATOR	·	SSI-ENVOIE	
RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORTON	2 012.07 \$	ADM- HONORAIRES	
RÉGIE I.A.E.P.H.V.	84 397.00 \$	AQUE- QUOTE-PART	
SANIBERT	114.98 \$	AME-TOILETTE SÈCHE	
SERVISYS	126.47 \$	LOI- CHAUFFAGE C. CULTUREL	
ST-MAURICE, MANON	35.00 \$	URB-CCU FEV 2022	
THIBAULT, MICHEL	35.00 \$	URB-CCU FEV 2022	
TÉLUS	81.54 \$	VOI-CULT/ CELLULAIRES	





XITTEL	179.88 \$	LOI/ INTERNET PARC
NETTOYEUR MARTIN	639.74 \$	ADM- ENT TAPIS HIVER/CENTRE-CULTUREL
CLAUDE ET FRANCOIS PHENIX	333.20 \$	LOI-INST TIMER PARC R-AUMONT
DEC ENVIRO	2 345.49 \$	AME-ÉVAL. ENVIR.
AMILIA	284.30 \$	ADM-SERVICE EN LIGNE
HYDRO-QUÉBEC	78.03 \$	ÉLECTRICITÉ
ART. PROMOTIONNEL D. DUPUIS	1 089.45 \$	SSI- VÊTEMENT ACCE.
LA CAPITAL ASSURANCE	2 286.37 \$	ADM- ASSURANCE COLLECTIVE
CHOINIÈRE ET MORIN INC.	20 938.48 \$	3 VERSEMENT/DÉNEIGEMENT
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	2 752.96 \$	3 VERSEMENT/DÉNEIGEMENT
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL	4 196.58 \$	AME-ENTRETIEN MÉNAGER PARCS
F.Q.M.	2 036.37 \$	ADM- FORMATION
L'HOMME ET FILS	2 028.84 \$	VOIRIE- MATÉRIEL
MARCHÉ VENISE	166.57 \$	ADM-SSI-ÉPICERIE
M.RC. HAUT-RICHELIEU	96 026.00 \$	ADM-QUOTE-PART 2022
LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	325.04 \$	ADM-VOIRIE/SYNDICAT
SERVICE CARTE DESJARDINS	5 527.65 \$	ADM-VOIRIE-SSI
SIMCO	2 730.66 \$	3 VERSEMENT/DOM. CHAMP
SUPER SOIR	2 171.61 \$	SSI-VOIRIE
SOUS-TOTAL :	301 009.22 \$	
SALAIRES 26 FÉV AU 26 MARS	85 802.15 \$	
FRAIS SALARIAL	242.00 \$	
TOTAL:	387 053.37 \$	
ENGAGEMENTS		
TETRA-TECH QI INC.	11 491.75 \$	MANDAT ASSISTANCE TECHNIQUE
MARTECH	2 839.88 \$	SIGNALISATION ET ACCESSOIRES
CMP MAYER	23 454.90 \$	
	37 786.53 \$	